



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 25 novembre 2024 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Joël Lévesque, Conseiller # 1  
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

### ÉTAIENT ABSENTES

Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2  
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(0) personne du public assiste à la séance extraordinaire

### 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Novembre confirme les présences, le quorum et profite de cette première occasion pour accueillir et féliciter Monsieur Joël Lévesque élu par acclamation au poste de conseiller #1, vendredi le 15 novembre dernier.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2411-12

Il est proposé par Madame Andrée Blouin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 2 jours.

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution en lien avec l'offre de la Ville de Matane, Service de Protection incendie 2025
4. Avis de motion règlement Gestion Contractuel 2024-341
5. Modification date séance ordinaire octobre 2025
6. Demande de modification projet visibilité 2024
7. Vente Niveleuse usagée Champion 1986



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

8. Période des questions
9. Levée de la séance extraordinaire

**Adoptée à la majorité des conseillers présents**

### **3. Résolution en lien avec l'offre de la Ville de Matane, Service de Protection incendie 2025**

André Marcil, confirme avoir reçu la semaine dernière une offre de la Ville de Matane en lien avec le Service de Protection Incendie pour Saint-Léandre

#### **RÉSOLUTION 2411-13**

**Considérant**, que la présente offre se veut une clé en mains au niveau des opérations du service incendie, **mais elle n'inclut pas le volet prévention. C'est donc dire qu'il n'y aurait plus de facturation à l'acte comme c'était le cas dans l'entente précédente**, sauf pour certains cas spécifiques (ex : entraide hors MRC, feu de tourbière, feu de forêt, etc.).

**Considérant**, qu'il n'y aurait également plus de factures provenant de la MRC relativement à l'entraide, puisque celles-ci seraient assumées directement par la Ville.

**Considérant**, le contexte de la présente proposition, il faut savoir que le coût du service incendie de la Ville de Matane était de 1 033 506\$ (réel) en 2021 et que le budget pour 2025 s'élève désormais à 1 823 505\$, ce qui représente une hausse de 76,4%. Cette augmentation s'explique notamment par les éléments suivants :

- Réfection de la caserne incendie (coût d'environ 1,5M\$);
- Achat de autopompes citernes (coût d'environ 1,5M\$);
- Mise en place d'une garde externe afin d'assurer un taux de réponse adéquat et ultimement disposer de la force de frappe nécessaire;
- Mise en place d'une garde interne afin de diminuer l'appel aux temps partiels et diminuer le nombre de pompiers requis pour l'atteinte de la force de frappe (il est important de noter que cet élément a eu un impact positif sur les factures à l'acte transmises par la Ville puisque moins de pompiers étaient mobilisés et que nous n'avions pas à payer une durée minimale de 3h dans la plupart des cas);
- Modification de la structure organisationnelle (plus de temps plein);
- Remplacement des radios de combat incendie et de plusieurs habits de combat.

**En conséquence** il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et résolu d'accepter de retenir les services de la Ville pour le volet incendie en 2025, le coût sera de **69 510\$** pour la Municipalité de Saint-Léandre





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Bien entendu le présent prix est transmis uniquement dans le but que vous puissiez compléter votre préparation budgétaire et afin que vous puissiez connaître les paramètres généraux d'une éventuelle entente, mais suivant une acceptation de principe de votre part, nous verrons à vous transmettre un protocole d'entente en bonne et due forme.

**Adoptée à la majorité des conseillers présents**

### 4- Avis de motion règlement Gestion Contractuel 2024-341

André Marcil, confirme que le règlement de gestion contractuel doit être modifié afin de se conformer aux exigences des ministères.

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Léandre souhaite adopter un nouveau règlement sur la gestion contractuelle.

**Considérant** que ce règlement doit prévoir au minimum huit types de mesures, soit :

- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres ;
- des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11-011, r. 2);
- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ;
- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts ;
- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle ;
- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat ;
- des mesures favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public ;
- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public pouvant être passés de gré à gré en vertu du présent règlement ou étant visés par une mesure favorisant les biens ou les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada ;

Considérant que ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées ;

Un avis de motion et une courte présentation est déposé en lien avec le projet de règlement gestion contractuel # 2024-341 par :  
Monsieur Joël Lévesque

### 5. Modification date séance ordinaire octobre 2025

André Marcil, confirme qu'une erreur s'est glissée dans le dépôt du calendrier des séances ordinaire 2025 pour le mois d'octobre 2025 en lien avec l'élection municipale générale

#### RÉSOLUTION 2411-14

**Considérant** l'interdiction de tenir une séance ordinaire entre le 3 octobre et le 7 novembre 2025 en lien avec la période électoral de novembre 2025

Il est proposé par Madame Andrée Blouin de modifier la date du mardi 14 octobre et la devancer au jeudi 2 octobre à 19h30 au Centre Communautaire du 3027 de la rue Principale.

| OCTOBRE |    |    |    |    |    |    |
|---------|----|----|----|----|----|----|
| Di      | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa |
|         |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |
| 5       | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12      | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19      | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26      | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |

|                                       |         |              |
|---------------------------------------|---------|--------------|
| Conseil                               | Déchets | Récupération |
| Conseil / Récupération<br>Jeudi 2 oct |         |              |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### 6. Demande de modification projet visibilité 2024

Steve Castonguay explique que pour donner suite à la rencontre du jeudi 14 novembre dernier, avec Mesdames Marie-Ève Landry, de Northland Power, July-Ann Bouffard représentante de la MRC, et les représentant de la Municipalité une remise à zéro à été faite afin d'éviter des conséquences et les inconvénients avec les représentants





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

déposant des projets d'aide financière pour le Fonds de Visibilité de Northland 2024 en cours et celui de 2025 à être déposé en début d'année.

### RÉSOLUTION 2411-15

**Considérant** ne pas créer d'exception pour le Comité Serres et Jardins, pour sa demande de modification du projet 2024, le responsable s'est trompé et c'est lui qui a déposé le projet 2024. Il est important d'être responsable de ses achats, lors de la reddition de compte;

**Considérant**, la modification du projet, pour la Grotte des Fées, comme le dépôt d'un nouveau projet pour 2024, après le 15 novembre 2024, l'organisme pourra le présenter à nouveau pour le dépôt en 2025.

**Considérant**, pour la demande de la Fabrique de St-Léandre, comme le dépôt d'un nouveau projet pour 2024, après le 15 novembre 2024, l'organisme pourra le présenter à nouveau pour le dépôt en 2025.

**Considérant**, important de respecter, tous les organismes ayant tous les mêmes règles d'attribution d'aide financière par la Municipalité, et ici la demande consiste à faire changer ces règles pour certains organismes. Par soucis de transparence et d'égalité.

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** de refuser toutes les demandes de modifications, évitant ainsi un précédent important et permettre une modification des demandes après la résolution de juillet 2024 : 2407-04

Avec cette résolution les demandes pour 2024 sont terminées. Le vote majoritaire contre le prolongement pour le dépôt de nouveaux projets de 2024 est fermé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Voir la résolution de lundi 8 juillet 2024

CANADA Extrait  
Province du Québec  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 8 juillet 2024 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**  
Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Robert Tremblay Conseiller # 1  
Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

### **EST ABSENTE**

Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(3) personnes du public assistent à la séance ordinaire au début et

(4) personnes de plus assistent à la période des questions

Pour un total de (7) personnes du public avant la levée de la séance

### **RETOUR SUR FONDS VISIBILITÉ NORTHLAND 2024**

Monsieur Steve Castonguay fournit une explication sur le retour sur le Fonds de visibilité Northland 2024 depuis les derniers mois

### **RÉSOLUTION 2407-04**

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix de prolonger de façon exceptionnelle le dépôt de projet pour les organismes ayant eu jusqu'au 30 juin 2024 selon les recommandations du comité de sélection des projets composé de Mesdames Marie-Ève Landry, July-Ann Bouffard, Lisa-Ann Jungemann et Messieurs Steve Castonguay et André Marcil de prolonger jusqu'au mercredi 31 juillet 2024 :

Le vote est demandé sur cette résolution

Pour : M. Robert Tremblay  
Mme Nicole Lacroix

Contre : M. Marc-André Bérubé  
Mme Julie Michaud  
Mme Andrée Blouin

**La résolution a été rejetée à la majorité des membres du Conseil Municipal**

### **7. Vente Niveleuse usagée Champion 1986**

André Marcil, confirme le prix de vente de la niveleuse Champion 1986 sera vendu tel quel et sans aucune garantie pour un montant de 13 500\$ plus les taxes applicables.

### **RÉSOLUTION 2411-16**

**Considérant**, le prix de vente fixé à 13 500\$ vendu tel quel sans aucune garantie de la niveleuse Champion 1986;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé de mandater Monsieur André Marcil pour recevoir des appels d'offre avant le jeudi 5 décembre 2024 À 13 heures, afin d'adopter la vente de celle-ci pour la séance ordinaire du lundi 9 décembre 2024, le cas échéant au meilleur prix pour la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**8. PÉRIODE DES QUESTIONS**

Une période des questions est tenue.

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**RÉSOLUTION 2411-17**

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 25 novembre l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 40

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Steve Castonguay**  
Maire

**André Marcil,**  
Directeur général,  
Greffier-trésorier